

**DELIBERATION N° : 12.03.2026/001**

**CLASSIFICATION : 1.1 – Marchés Publics**

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

19.03.2026 <sup>2</sup>LOW

ID : 003-210301032-20260312-DCM120326\_001-DE

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 7

République Française- Département de l'Allier - Arrondissement de VICHY

### **COMMUNE DE LE DONJON**

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

**Présents** : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – Mme MARIDET Annick – M BARLERIN Franck – M CHABROUX Roland – Mme CHABROUX Marie-Ange – Mme DENIZOT Agnès – Mme MELET Florence.

**Absent excusé** : M GEOFFROY Dominique

**Absent** : M DUJON Fabrice

**Procuration** : M GEOFFROY Dominique à Mme DENIZOT Agnès

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 03 mars 2026

**Secrétaire de séance** : Mme DERIOT Eliane

### **SIGNATURE D'UN AVENANT POUR LE LOT N° 01 – MARCHÉ AGRANDISSEMENT ACCUEIL DE LOISIRS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux d'extension de l'accueil de loisirs ont été engagés.

Il serait nécessaire de valider un avenant au marché initial pour le lot n° 01 suite à la commande de travaux supplémentaires :

- Création de poteaux pour renforcement du mur de soutènement existant : 3 335.45 € HT, soit 4 002.54 € TTC.
- Plue value sur démolition d'allège pour la création d'un passage entre l'extension et l'existant pour renforcement du jambage : 1 640.00 € HT, soit 1 968.00 € TTC.
- Traitement des fissures sur la façade sud de l'école : 6 300.00 € HT, soit 7 560.00 € TTC.

SOIT UN TOTAL DE 11 275.45 € HT, SOIT 13 530.54 € TTC.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19.03.2026

ID : 003-210301032-20260312-DCM120326\_001-DE

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ :**  
**Pour : 11 – Contre : 01 (M GEOFFROY Dominique) – Abstentions : 02 (Mmes DENIZOT Agnès et MELET Florence).**

- Approuve l'exposé de M le Maire.
- Autorise M le Maire à signer l'avenant au marché, de l'entreprise LASSOT relatif à l'agrandissement de l'accueil de loisirs. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LABBE



La secrétaire de séance,

Eliane DERIOT

**DELIBERATION N° : 12.03.2026/002**

**CLASSIFICATION : 1.1 – Marchés Publics**

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19/03/2026 **S<sup>2</sup>LOW**

ID : 003-210301032-20260312-DCM120326\_002-DE

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 7

République Française- Département de l'Allier - Arrondissement de VICHY

### **COMMUNE DE LE DONJON**

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

**Présents** : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – Mme MARIDET Annick – M BARLERIN Franck – M CHABROUX Roland – Mme CHABROUX Marie-Ange – Mme DENIZOT Agnès – Mme MELET Florence.

**Absent excusé** : M GEOFFROY Dominique

**Absent** : M DUJON Fabrice

**Procuration** : M GEOFFROY Dominique à Mme DENIZOT Agnès

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 03 mars 2026

**Secrétaire de séance** : Mme DERIOT Eliane

### **SIGNATURE DE DEUX AVENANTS POUR LE LOT N° 07 – MARCHÉ AGRANDISSEMENT ACCUEIL DE LOISIRS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux d'extension de l'accueil de loisirs ont été engagés.

Il serait nécessaire de valider deux avenants au marché initial pour le lot n° 07 suite à la commande de travaux supplémentaires et à un changement de SIRET de l'entreprise.

- Avenant n° 01 : Fourniture et pose de carrelage dans l'escalier et sur le palier : 3 083.15 € HT, soit 3 939.78 € TTC.
- Avenant n° 02 : Changement de n° de SIRET et d'adresse postale.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 12.03.2026

S<sup>2</sup>LO

ID : 003-210301032-20260312-DCM120326\_002-DE

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ :**  
**Pour : 11 – Contre : 01 (M GEOFFROY Dominique) – Abstentions : 02 (Mmes DENIZOT Agnès et MELET Florence)**

- Approuve l'exposé de M le Maire.
- Autorise M le Maire à signer les deux avenants au marché de l'entreprise PEREZ relatif à l'agrandissement de l'accueil de loisirs. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LABBE



La secrétaire de séance,

Eliane DERIOT

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 7

République Française- Département de l'Allier - Arrondissement de VICHY

### **COMMUNE DE LE DONJON**

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

**Présents** : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – Mme MARIDET Annick – M BARLERIN Franck – M CHABROUX Roland – Mme CHABROUX Marie-Ange – Mme DENIZOT Agnès – Mme MELET Florence.

**Absent excusé** : M GEOFFROY Dominique

**Absent** : M DUJON Fabrice

**Procuration** : M GEOFFROY Dominique à Mme DENIZOT Agnès

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 03 mars 2026

**Secrétaire de séance** : Mme DERIOT Eliane

### **MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE DANS LE PARC DU PLESSIS, AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EABL, POUR CREER UN JARDIN DE LECTURE.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier provenant de la communauté de communes EABL concernant la création d'un jardin de lecture.

Dans le cadre du développement des actions culturelles sur le territoire de la communauté de communes, le réseau intercommunal de lecture publique souhaite créer un jardin de lecture en plein air, destiné à accueillir des animations, des temps de lecture et des activités pédagogiques.

A cette fin, la communauté de communes sollicite la mise à disposition d'un espace d'environ 50 m<sup>2</sup> situé dans le parc du Plessis attenant à la médiathèque communautaire. Cet espace permettrait de créer un lieu accessible tant aux élèves qu'au public lors d'animations encadrées.

M le Maire précise qu'il serait nécessaire de l'autorisation à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public qui définira les modalités de mise à disposition.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**Pour : 14 – Contre : 00 – Abstentions : 00**

- Autorise M le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec M le Président de la communauté de communes EABL ainsi que tout autre document utile.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LABBE



La secrétaire de séance,

Eliane DERIOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eliane D', written over a horizontal line.

**DELIBERATION N° : 12.03.2026/004**

**CLASSIFICATION : 4.1 – Personnel  
titulaire et stagiaire de la FPT**

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le **19.03.2026** S<sup>2</sup>LO

ID : 003-210301032-20260312-DCM120326\_004-DE

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 7

République Française- Département de l'Allier - Arrondissement de VICHY

### **COMMUNE DE LE DONJON**

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

**Présents** : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – Mme MARIDET Annick – M BARLERIN Franck – M CHABROUX Roland – Mme CHABROUX Marie-Ange – Mme DENIZOT Agnès – Mme MELET Florence.

**Absent excusé** : M GEOFFROY Dominique

**Absent** : M DUJON Fabrice

**Procuration** : M GEOFFROY Dominique à Mme DENIZOT Agnès

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 03 mars 2026

**Secrétaire de séance** : Mme DERIOT Eliane

### **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTNAIRE – RISQUE PREVOYANCE – A COMPTER DU 01 MAI 2026**

M le Maire rappelle :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Les contours de ce financement sont précisés sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 7€ mensuels par agent et un socle ; par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels.

Conformément à l'article L. 827-7 du code général de la fonction publique, les centres de gestion se sont vu confier la nouvelle mission de conclure pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de leur ressort, une convention de participation au titre de la protection sociale complémentaire et notamment pour couvrir le risque « prévoyance » des agents.

C'est ainsi que le Centre de Gestion de l'Allier a lancé une procédure de mise en concurrence et qu'à l'issue de celle-ci, il a été fait le choix de souscrire auprès du groupement Malakoff Humanis Prévoyance & Diot Siaci. Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

La convention de participation proposée par le Centre de Gestion offrant un cadre sécurisé, cela donne également l'opportunité de disposer d'une offre qualitative immédiatement disponible, sans avoir à mener une consultation.

Pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion, jointe en annexe, reste à établir entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Actuellement, le montant de la participation employeur institué pour le risque « Prévoyance » est de 7€ (montant mensuel brut/ agent). Comme il respecte le seuil minimum de 7 euros mensuel par agent, il est proposé de le reconduire dans les mêmes termes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

L'adhésion des agents à la convention de participation, à l'exclusion de toute autre forme de couverture, conditionne le bénéfice du versement de la participation financière de l'employeur.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :**

**Pour : 14 – Contre : 00 – Abstentions : 00**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L 827-9 et suivants ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

**Vu l'avis consultatif favorable du Comité social territorial du 12 février 2026,**

**Vu la délibération du 10 juillet 2025 du Conseil d'administration approuvant le choix de la commission d'appel d'offres sur l'attributaire du contrat collectif,**

Vu la convention de participation « Prévoyance » signée entre le Centre de Gestion et le groupement Malakoff Humanis Prévoyance & Diot Siaci

**DECIDE :**

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier et Malakoff Humanis Prévoyance & Diot Siaci
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier,
- de maintenir le niveau de participation financière de la collectivité/établissement public à hauteur de 7€ brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signée par l'autorité territoriale,
- de prévoir l'inscription au budget des exercices 2026 à 2030, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil autorise :

- Son maire à signer tout document utile rendu nécessaire, avec le Centre de gestion de la fonction publique de l'Allier.
- Son maire à signer la convention annexée à la présente délibération

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Guy LABBE



La secrétaire de séance,

Eliane DERIOT

**DELIBERATION N° : 12.03.2026/005**

**CLASSIFICATION : 4.1 – Personnel  
titulaire et stagiaire de la FPT**

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19.03.2026 S<sup>2</sup>LO

ID : 003-210301032-20260312-DCM120326\_005-DE

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 7

République Française- Département de l'Allier - Arrondissement de VICHY

### **COMMUNE DE LE DONJON**

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

**Présents** : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – Mme MARIDET Annick – M BARLERIN Franck – M CHABROUX Roland – Mme CHABROUX Marie-Ange – Mme DENIZOT Agnès – Mme MELET Florence.

**Absent excusé** : M GEOFFROY Dominique

**Absent** : M DUJON Fabrice

**Procuration** : M GEOFFROY Dominique à Mme DENIZOT Agnès

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 03 mars 2026

**Secrétaire de séance** : Mme DERIOT Eliane

### **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE SANTE – A COMPTER DU 01 MAI 2026**

M le Maire rappelle :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Les contours de ce financement sont précisés sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 15€ mensuels par agent et un socle ; par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels.

Conformément à l'article L. 827-7 du code général de la fonction publique, les centres de gestion se sont vu confier la nouvelle mission de conclure pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de leur ressort, une convention de participation au titre de la protection sociale complémentaire et notamment pour couvrir le risque « Santé » des agents.

C'est ainsi que le Centre de Gestion de l'allier a lancé une procédure de mise en concurrence et qu'à l'issue de celle-ci, il a été fait le choix de souscrire auprès du Groupe VYV, MNT, MGEN. Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

La convention de participation proposée par le Centre de Gestion offrant un cadre sécurisé, cela donne également l'opportunité de disposer d'une offre qualitative immédiatement disponible, sans avoir à mener une consultation.

Pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion, jointe en annexe, reste à établir entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Il est proposé d'accorder, à compter du 01 mai 2026 une participation financière, pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation, comme suit :

- Le montant brut mensuel de cette participation sera de 15€ mensuels, par agent à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 ;

L'adhésion des agents à la convention de participation, à l'exclusion de toute autre forme de couverture, conditionne le bénéfice du versement de la participation financière de l'employeur.

### **OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**

**Pour : 14 – Contre : 00 – Abstentions : 00**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L 827-9 et suivants ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

**Vu l'avis consultatif favorable du Comité social territorial du 12 février 2026**

**Vu la délibération du 29 juillet 2025 du Conseil d'administration approuvant le choix de la commission d'appel d'offres sur l'attributaire du contrat collectif,**

Vu la convention de participation « Frais de santé » signée entre le Centre de Gestion et le groupement Groupe VYV, MNT, MGEN

DECIDE :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale XX et **Groupe VYV, MNT, MGEN** ;
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé »,
- d'instituer une participation financière à hauteur de 15 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance » « Santé », à compter du 01 mai 2026.
- de prévoir l'inscription au budget des exercices 2026 à 2030, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19.03.2026 S<sup>2</sup>LOW

ID : 003-210301032-20260312-DCM120326\_005-DE

Le Conseil autorise :

- Son maire à signer tout document utile rendu nécessaire, avec le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de l'Allier,
- Son maire à signer la convention annexée à la présente délibération

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LABBE



La secrétaire de séance,

Eliane DERIOT

**DELIBERATION N° : 12.03.2026/006**

**CLASSIFICATION : 4.1 – Personnel  
titulaire et stagiaire de la FPT**

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

19.03.2026 S<sup>2</sup>LOW

ID : 003-210301032-20260312-DCM120326\_006-DE

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 7

République Française- Département de l'Allier - Arrondissement de VICHY

### **COMMUNE DE LE DONJON**

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

**Présents** : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – Mme MARIDET Annick – M BARLERIN Franck – M CHABROUX Roland – Mme CHABROUX Marie-Ange – Mme DENIZOT Agnès – Mme MELET Florence.

**Absent excusé** : M GEOFFROY Dominique

**Absent** : M DUJON Fabrice

**Procuration** : M GEOFFROY Dominique à Mme DENIZOT Agnès

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 03 mars 2026

**Secrétaire de séance** : Mme DERIOT Eliane

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 01.04.2026**

M le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 01.04.2026, comme suit :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdo
- Remplacé par un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdo
  
- Suppression de 2 postes d'adjoints techniques principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdo
- Remplacé par 2 postes d'adjoints techniques principal 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdo
  
- Suppression de 2 postes d'adjoints techniques à 35 heures hebdo
- Remplacé par 2 postes d'adjoints techniques principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdo

M le Maire précise que ces modifications sont dues à des avancements de grade dont peuvent bénéficier certains agents.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :**

**Pour : 14 – Contre : 00 – Abstention : 00**

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

19.03.2026 S<sup>2</sup>LO ✓

ID : 003-210301032-20260312-DCM120326\_006-DE

- Fixe comme suit le tableau des effectifs à compter du 01.04.2026 :

Grade	Nbre poste	Nombre d'heures
<b>Filière Administrative</b>		
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	TC (35h/semaine)
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> cl	1	TC (35h/semaine)
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC (35h/semaine)
Adjoint administratif	1	TC (35 h/semaine)
<b>Filière technique</b>		
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	TC (35 h/semaine)
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	TC (35h/semaine)
Adjoint technique	3	TC (35h/semaine)
Adjoint technique	1	TNC (7 heures hebdo)
<b>Filière sociale</b>		
ATSEM principale 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC (35h/semaine)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LABBE



La secrétaire de séance,

Eliane DERIOT